
LE BOF

M I L I T A N T

VOL. 2, NO. 6

DÉCEMBRE 1988

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 8 novembre dernier, nous tenions notre assemblée générale annuelle qui permet d'adopter les budgets et de combler certains postes électifs au syndicat. Cette année les postes du bureau de direction étaient en élection puisque le mandat du bureau de direction est de deux ans et que celui-ci se terminait cette année. Il y a 8 postes à combler et nous avons reçu 11 mises en candidature.

Résultats: 4 membres sortants ont été réélus et quatre nouveaux membres se joignent à eux. Les félicitations sont donc de circonstance pour toutes ces personnes. Nous vous présenterons les membres du nouveau bureau de direction dans un prochain journal. Quant aux personnes non élues, nous devons les remercier de leur intérêt pour notre cause en plus du travail déjà accompli et les inviter à continuer leur action syndicale.

Comme je vous le répète depuis quelques temps déjà, pour l'année qui vient le dossier prioritaire sera celui de la négociation. Cependant, à travers les rencontres et les consultations que nous faisons auprès de nos membres, il ressort un problème grave de classification de tâches, auquel nous devons porter toute notre attention.

La C.S.N. a entrepris depuis l'année dernière un travail de mise à jour et de modernisation du plan de classification provincial. Ce nouveau plan devra faire l'objet d'une négociation avec l'employeur et, compte tenu de la situation du dossier présentement, celle-ci devrait se faire en parallèle avec la négociation provinciale de notre convention collective. Il est donc pensable que d'ici la fin de 1990 nous ayons un plan de classification modernisé à notre disposition.

Le rôle de votre syndicat sera alors de faire une évaluation exhaustive des tâches à la C.E.C.M. pour en arriver à une intégration harmonieuse au nouveau plan et peut-être, je dis bien peut-être, obtenir une meilleure classification. En attendant, il faut s'armer de patience et concentrer notre énergie vers la négociation de notre contrat de travail avec aboutissement dans un délai raisonnable.

Puisqu'il s'agit du dernier journal avant la période des fêtes, permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux de Noël et du Nouvel An et par la même occasion je vous invite à la plus grande prudence lors de cette période de festivité.

L'hypothèse salariale

(DOCUMENT DE CONSULTATION
SOU MIS AUX ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES DES SYNDICATS)

NOS ORIENTATIONS

1. La politique salariale doit préserver les correctifs recherchés dans notre proposition sur l'équité salariale.

La proposition de restructuration salariale amène des modifications importantes dans la structure des salaires du secteur public. La politique salariale ne doit pas contrecarrer le progrès réalisé pour les titres d'emploi touchés par notre demande d'équité salariale.

2. La réduction des écarts entre les plus hauts et les plus bas salaires se concrétise par notre demande sur l'équité salariale.

La réduction des écarts salariaux a toujours été présente dans la politique salariale du secteur public et beaucoup de chemin a été fait en ce domaine. Le salaire maximum du secteur public équivalait à 4,52 fois le salaire minimum en 1971 alors qu'actuellement ce rapport est de 2,69. Différentes formules d'augmentation des salaires ont conduit à ce résultat.

Nous croyons toujours que la réduction des écarts est un principe syndical à maintenir, mais nous tenons à préciser qu'il n'y a pas qu'une seule façon d'atteindre cet objectif. Ainsi, la recherche de l'équité salariale pour les femmes contribue à réduire sensiblement les écarts puisqu'un relèvement substantiel des plus bas salaires, où se retrouve une majorité de femmes, est proposé. Sans tenir compte des augmentations de salaire à venir, l'étalement des correctifs demandés concernant les discriminations faites aux femmes amènera le rapport entre le salaire maximum et le salaire minimum de 2,69 fois en 1988 à:

2,64 fois au 1er janvier 1989
2,62 fois au 1er janvier 1989
2,57 fois au 1er janvier 1990
2,53 fois au 1er janvier 1991
2,51 fois au 31 décembre 1991

Pour cette ronde-ci, notre demande d'équité salariale nous permet donc d'atteindre de façon marquée un des objectifs traditionnels de nos revendications salariales.

3. La politique salariale doit comprendre la pleine indexation pour toutes et tous.

Les travailleuses et travailleurs ont, de façon générale, subi des pertes de pouvoir d'achat au cours des dernières années. Même pour le règlement salarial de 1986, nous n'avons pu dans le secteur public assurer le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des salarié-e-s. Or, cette tendance issue de la fin des années soixante-dix et renforcée par la crise économique de 1982 doit être renversée. Nous croyons donc que nous devons viser la pleine indexation des salaires pour toutes et tous dans le secteur public.

4. La politique salariale doit assurer la participation de toutes et tous aux bénéfices de la croissance économique.

En tant que générateurs de la croissance économique, les travailleuses et les travailleurs devraient en bénéficier. C'est en ce sens que nous parlons de participation à l'enrichissement collectif.

Ainsi, un enjeu majeur de cette négociation sera d'obtenir l'enrichissement pour toutes et tous, peu importe le niveau de salaire.

Chaque échelle et chaque taux de salaire doit donc être augmenté, au-delà de l'indexation au coût de la vie, du pourcentage d'accroissement du produit intérieur brut (PIB) du Québec qui définit l'évolution de la croissance économique.

5. Nous devons prendre en compte certains dossiers particuliers.

Le CCNSP est une instance de coordination pour les fédérations et un regroupement qui soutient des revendications particulières à certains groupes en même temps que des demandes communes. La détermination de la politique salariale des quatre fédérations CSN du secteur public doit comporter suffisamment de souplesse pour pouvoir prendre en compte certains dossiers particuliers. Il en fut ainsi dans nos politiques antérieures et nous croyons important de poursuivre dans le même sens. Ainsi, notre hypothèse tient-elle compte de demandes particulières qui, une fois adoptées, seront défendues par l'ensemble.

NOTRE HYPOTHÈSE EN CHIFFRES

L'HYPOTHÈSE PROPOSÉE COMPORTE DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES AUX TAUX ET AUX ÉCHELLES ET DES DEMANDES PARTICULIÈRES:

	Échelles et taux	Dossiers	Coût total sur la masse salariale
1989	8%	0,74%	8,74%
1990	7%	0,74%	7,74%
1991	7%	0,55%	7,55%

Pour 1989: **TOTAL: 8,74%**

- Indexation des taux et échelles de salaire en fonction de l'inflation de 1988 (prévision). 4,00%
- Augmentation des taux et échelles de salaire correspondant à l'accroissement du PIB réel du Québec prévu pour 1988: 4,00%
- Autres demandes salariales 0,74%

Pour 1990 **TOTAL: 7,74%**

- Indexation des taux et échelles de salaire en fonction de l'inflation de 1989 (prévision) 4,00%
- Augmentation des taux et échelles de salaire correspondant à l'accroissement du PIB réel du Québec prévu pour 1989: 3,00%
- Suite des demandes de 1989: 0,74%
- Coût supplémentaire de l'avancement dans les échelons de la nouvelle échelle des enseignantes et des enseignants par rapport au coût de l'avancement dans leurs échelles de 1988. 0,54%
- Poursuite des modifications à l'échelle de certains titres d'emploi de techniciennes et de techniciens: 0,20%

Pour 1991: **TOTAL: 7,55%**

- Indexation des taux et échelles de salaire en fonction de l'inflation de 1990 (prévision) 4,00%
- Augmentation des taux et échelles de salaire correspondant à l'accroissement du PIB réel du Québec prévu pour 1990: 3,00%

Suite des demandes de 1989:

- Coût supplémentaire de l'avancement dans les échelons de la nouvelle échelle des enseignantes et des enseignants par rapport au coût de l'avancement dans leurs échelles de 1988: 0,55%

Les primes

A) Primes de responsabilité, d'inconvénients, et autres primes

- Janvier 1989: 8,00%
- Janvier 1990: 7,00%
- Juillet 1990: augmentation de la prime de soir (actuellement de 0,49\$) au niveau de la prime de nuit (actuellement de 0,74\$)
- Janvier 1991: 7,00%

B) Primes de disparités régionales

Les primes concernant les disparités régionales font l'objet d'un traitement particulier expliqué dans le cahier sur les autres matières de table commune CSN.

Explication supplémentaires sur certaines demandes

Modifications de l'échelle de certains titres d'emploi de la catégorie des techniciennes et des techniciens.

Notre proposition vise à établir, pour les titres d'emploi de techniciennes et de techniciens dont l'échelon maximum est en-deça de celui des techniciens (programmeurs) en informatique, le même maximum salarial que pour ce dernier titre, soit 18,24\$ l'heure (salaire de 1988). L'atteinte de ce maximum commun se fera sur deux années. Sur la base des salaires de 1988, voici les modifications proposées selon les différentes échelles, étant entendu qu'à ces modifications s'ajouteront les augmentations de salaires applicables pour les années 1989, 1990 et 1991.

Pour les titres d'emploi regroupés sous l'échelle des techniciennes et des techniciens en administration, y compris ceux faisant l'objet de correctifs dans le cadre de l'équité salariale (échelle de douze échelons), il y a retrait du plus bas échelon et ajout d'un échelon au sommet des échelles en 1989. La même opération se répète en 1990:

	1988	1989	1990
			sur la base des salaires de 1988
minimum	11,32\$	11,71\$	12,17\$
maximum	16,98	17,60\$	18,24\$

Pour les titres d'emploi de techniciennes et de techniciens en éducation spécialisée et d'éducatrices et d'éducateurs classe 1 (échelle de douze échelons), le premier échelon n'est pas modifié, compte tenu qu'il se situe au-dessus du premier échelon des techniciens en informatique (12,34\$). Le maximum est ajusté sur deux ans:

	1988	1989	1990
			sur la base des salaires de 1988
minimum	12,44\$	12,44\$	12,44\$
maximum	16,98\$	17,60\$	18,24\$

Pour les éducatrices et les éducateurs classe 2 (échelle de treize échelons), le premier échelon n'est pas modifié et le maximum est ajusté sur deux ans:

	1988	1989	1990
			sur la base des salaires de 1988
minimum	11,55\$	11,55\$	11,55\$
maximum	16,98\$	17,60\$	18,24\$

Pour les échelles des éducatrices et des éducateurs classe 3 et les aides sociales, le même processus que pour la classe 2 s'applique. Toutefois, ces titres d'emploi seront fermés à partir de 1989 tout en assurant aux personnes en place le maintien de leur échelle et de leurs droits.

Annexe au document #1 sur l'hypothèse salariale

Titre d'emploi		Salaire au 31-12-88	Ajustement équité salariale 01-01-89	Salaire au 01-01-89	Ajustement équité salariale 01-01-90
Commis		9,73\$	9,90\$	10,69\$	10,97\$
Secrétaire	échelon 1	9,82	10,33	11,16	11,99
	échelon 7	11,69	12,27	13,25	14,18
Agent de bureau					
cl. I et commis senior	échelon 1	10,38	10,77	11,63	12,27
	échelon 7	12,70	13,05	14,09	14,66
Éducatrice-teur cl. I	échelon 1	12,24	12,29	13,27	13,33
	échelon 12	16,69	16,77	19,01	
Techn. en administration et autres classes techniques	échelon 1	11,32	12,65		14,06
	échelon 12	16,98	19,01		21,08

Titre d'emploi		Salaire au 01-01-90	Ajustement équité salariale 01-01-91	Salaire au 01-01-91	Ajustement équité salariale 31-12-91
Commis		11,74\$	11,93\$	12,77\$	12,88\$
Secrétaire	échelon 1	12,82	13,41	14,35	14,66
	échelon 7	15,17	15,84	16,95	17,30
Agent de bureau					
cl. I et commis senior	échelon 1	13,13	13,58	14,53	14,78
	échelon 7	15,69	16,10	17,23	17,45
Éducatrice-teur cl. I	échelon 1	14,26	14,32	15,32	15,39
	échelon 12	21,08		22,56	
Techn. en administration et autres classes techniques	échelon 1		15,04		
	échelon 12		22,56		

LE COMITÉ DES GRIEFS

NO LOCAL	NATURE DU GRIEF	DÉPOSÉ	RÉGLÉ	DÉSISTÉ	ARBITRAGE	SENTENCE REÇUE
55-88	promotion temporaire		X			
56-88	congé de maternité	X				
57-88	affichage 1982	X				
58-88	affichage 1983	X				
59-88	non réintégrée au travail			X		
60-88	promotion temporaire		X			
61-88	réaffectation	X				
62-88	temps supplémentaire	X				
63-88	fausse abolition de poste	X				
64-88	temps supplémentaire	X				
67-88	maladie non reconnue	X				
68-88	impôt fédéral ajusté hors délai	X				
69-88	surveillance de dîner	X				
71-88	mesure disciplinaire	X				
72-88	mesure disciplinaire	X				
73-88	affichage 2008 — exigences abusives	X				
74-88	relocalisation des locaux du syndicat	X				
75-88	changement d'horaire		X			
76-88	temps supplémentaire	X				
77-88	mesure disciplinaire	X				
79-88	affichage 2025 — exigences abusives	X				
80-88	affichage 2024 — exigences abusives	X				
81-88	mesure disciplinaire	X				
03151	affichage 1771 — S.E.A.				X	
03208	O.D.O. Père Marquette non comblé selon la c.c.				X	
03221	affichage 1822 — S. de l'équipement non comblé selon la c.c.					X
03222	affichage 1822 — S. de l'équipement non comblé selon la c.c.					
03224	idem à 03222				X	
03225	idem à 03222				X	
03226	idem à 03222				X	
03227	idem à 03222				X	
03228	idem à 03222				X	
03229	idem à 03222				X	
03288	frais de déplacement		X			
03306	lettre de réprimande			X		
44-87	retour de congé de maternité contesté		X			
02-88	idem à 44-87		X			
45-88	promotion temporaire		X			
49-88	octroi d'un poste de jour			X		

Le syndicat a présentement 244 griefs en attente d'arbitrage. Afin de faire le déblayage de ces griefs, anciens et nouveaux, le syndicat et la partie patronale, dans un effort commun, ont décidé de se réunir pour travailler à cette opération.

Dans un premier temps, nous procédons avec les griefs d'interprétation. Chaque grief est discuté individuellement et le «donnant-donnant» n'a pas sa place à ces réunions. Dans tous les cas, nous essayons d'en arriver à un règlement juste en préservant toujours les droits des personnes salariées visées par le grief.

Viendront, par la suite, les griefs de classification.

Tous les griefs restants n'ayant pu faire l'effet d'une entente seront portés en arbitrage.

Parallèlement à cette opération, les griefs continuent d'être placés au rôle d'arbitrage au rythme de 2 à 3 jours par mois. Plusieurs de ces griefs, je dois le dire, après maintes discussions avec la partie patronale sont réglés hors cour.

Nous espérons, dans un temps relativement court, compte tenu des engagements de chacune des parties et des délais d'enquêtes, en arriver à une cadence de règlement normal et acceptable pour l'A.P.P.A. Je dois préciser, qu'à ce stade-ci, tout nous porte à croire que la C.E.C.M. a la volonté d'atteindre au même objectif que le syndicat.

Denise Longtin,
responsable du comité des griefs

ANIMATION EN BIBLIOTHÈQUE À JOSEPH CHARBONNEAU

J'aimerais vous faire part des quelques expériences en animation que j'ai tentées ces dernières années auprès de la clientèle de l'école où je gagne mon ciel (et, j'aurai là-haut, un de ces condos, je ne vous dis que ça...) Peut-être pourrez-vous en tirer quelques bénéfices (et vous méritez, là-haut, un aussi beau condo).

Mettant à profit la présence parmi le personnel enseignant d'un professeur d'origine égyptienne, nous avons élaboré à la bibliothèque une mini-exposition d'objets, de vêtements, de reproductions d'articles et de bijoux égyptiens. Le professeur d'histoire et de géographie pour sa part avait réalisé un diaporama en collaboration avec le technicien en audio-visuel. Livres et albums appropriés étaient étalés sur les tables. Arborant le costume arabe traditionnel, le professeur-ressource expliquait aux étudiants l'usage ou l'histoire des objets présentés. Un concours organisé par la radio étudiante de l'école a permis à 15 élèves de gagner des billets pour une visite à l'exposition Ramsès II. L'expérience fut positive tant du côté des élèves que du personnel sollicité pour leur collaboration. Côté livres, ce sont les albums abondamment illustrés qui intéressèrent et notre choix était malheureusement restreint.

La seconde animation portait sur les Amérindiens. Cette fois-ci ce sont des professeurs ayant une expérience passée dans l'enseignement auprès des amérindiens qui furent mis à contribution. Divers objets, pièces de vêtement de facture artisanale, gravures et sculptures furent exposés à la bibliothèque (une semaine). Un wigwam fut monté, un totem fut dressé (d'après les directives de «Comment vivre en indien», Edi. Deux Coqs D'or). Pour faire rustique,

une partie des murs de la bibliothèque fut recouverte de jute (budget anémique oblige). Un professeur retroussa ses manches, brancha son «blender» et nous concocta une recette certifiée amérindienne. Le résultat ne fut pas spectaculaire dans le sens espéré et la dégustation ne congestionna pas la circulation dans ce coin miam-miam de la bibliothèque. Les films «L'indien parle» et «Mère de tant d'enfants» (ONF) étaient présentés (sur demande) selon l'intérêt que le(s) professeur(s) pouvait(ent) y déceler pour leur groupe respectif. Encore une fois, ce sont les albums abondamment illustrés et les contes brefs qui intéressèrent les élèves. Les films disponibles sur ce sujet sont en abondance à l'ONF.

Une animation flyée fut celle sur le CERF-VOLANTISME. Le choix du sujet avait un triple but: admirer - se documenter - produire. Le personnel de l'école fut à nouveau sollicité et 30 cerfs-volants de toutes tailles et coloris furent réunis (dont un superbe dragon chinois) et suspendus au plafond de la bibliothèque. Le film: «L'art du cerf-volantisme» (ONF) fut présenté aux élèves qui visitèrent l'exposition. Livres et albums sur la technique de fabrication d'un cerf-volant étaient disponibles. Émerveillés par le film, plusieurs par la suite réalisèrent lors de travaux de classe, leur propre cerf-volant. L'animation donna suite à des recherches sur la météorologie, le vent, les nuages et... les montgolfières de même que sur le sport du deltaplane dont le film réalisé par l'ONF enchanta les étudiants asservis aux fauteuils roulants et aux civières.

L'animation qui avait pour thème LES OISEAUX ne se référait pas à Alfred Hitchcock. Elle origine d'une improvisation. La piscine de l'école

nécessitait des réparations. Au même moment, s'absentait aussi le professeur responsable de l'atelier-menuiserie. Ce fut donc à la bibliothèque que les élèves dont ces cours étaient mis temporairement en veilleuse, vinrent. La plupart d'entre eux y avaient déjà une, sinon deux périodes avec leur professeur titulaire. Pour des élèves multi-handicapés qui présentent des difficultés de concentration et des besoins spéciaux en lecture, il fallait créer et soutenir un intérêt tout en évitant que les lieux ne se transforment en boom-boom room. Il fut donc suggéré aux élèves de trouver dans un livre la photo ou l'illustration d'un oiseau que l'on tenterait par la suite de reproduire en assemblant des chutes de bois et autres objets recyclés. Cette animation fut possible grâce à la présence des suppléants, stagiaires, aides-pédagogiques qui accompagnaient les étudiants lors de ces périodes. La consultation des albums et encyclopédies fut l'occasion d'apprendre de nouveaux noms d'oiseaux, de les différencier, d'identifier leurs particularités. L'imaginaire se manifesta dans la phase création. Il n'était pas question de tailler le bois mais d'assembler des morceaux disparates pour obtenir dans son ensemble la forme de l'oiseau sélectionné. L'utilisation de la gouache ajouta une note réaliste et souvent surréaliste. 43 oiseaux multicolores survécurent aux manoeuvres de l'éclosion et firent l'objet d'une exposition de fin d'année sous la bannière «doux oiseaux de jeunesse».

C'est avec la cafétéria et non le cinéma que le thème de l'animation SUR UN PLATEAU a un lien manifeste. Quelques élèves, après la période du diner, préféraient venir à la bibliothèque plutôt que d'aller au gymnase. Toutefois cette visite n'impliquait pas

nécessairement le désir de lire. J'ai donc suggéré aux intéressés d'emprunter quelques plateaux de la cafétéria et de les illustrer (huile et acrylique) d'un thème, selon la convenance et «l'inspiration» de chacun. L'élève devait tenir compte de ses capacités: pouvait-il manier un pinceau? des ciseaux dans le cas d'un montage à partir de découpures de magazines? En dépit de leurs grands handicaps, certains firent preuve de beaucoup d'ingéniosité et de patience. Les choix d'un sous-marin, d'une forteresse sur un promontoire, d'une ville sur Mars, d'un paysage balayé par le vent, exigèrent des recherches dans les livres appropriés afin de respecter certains détails, certaines proportions et, du même coup, apprendre de nouveaux mots et en retenir l'orthographe. On a donc par la même occasion appris que les pommiers du verger ne pouvaient avoir des fleurs multicolores pas plus que de cactus à leurs branches (même si c'est plus facile à dessiner). La forteresse pouvait avoir des créneaux mais pas d'antenne de télé et ce, bien qu'on m'affirma en avoir vue une dans le film *Ivanhoé*.... et il n'était peut être pas prudent de permettre au commandant du sous-marin de fumer sa pipe sur le «balcon» de l'engin à demi submergé. Six étudiants s'impliquèrent dans cette activité et tous empruntèrent pour la durée de cette animation des livres sur le thème choisi ou ses ramifications: la chevalerie, les armures, l'évolution du navire, les techniques du dessin et du collage. De ces 6 étudiants, 4 sont maintenant décédés, leur maladie ayant brutalement évolué. D'une brève existence il restera ce souvenir: un mandarin minutieusement découpé et collé à l'ombre d'un arbre à la floraison exotique peinte, le tout sur un anonyme plateau de cafétéria.

La principale raison qui m'amène à faire de telles animations est que la clientèle de l'école en est une dite multi-handicapée non-intégrable. Pour plusieurs, la lecture est un exercice laborieux, lent, complexe sinon impossible. L'animation sollicite l'intérêt aux livres

même si les mots écrits demeurent plus ou moins compréhensibles. Elle permet aussi de démontrer que toute chose a une désignation précise et que ce sont les livres qui nous en révèlent incontestablement la signification. Ainsi, la forteresse dessinée ne pouvait avoir «des p'tits châssis» mais des meurtrières. Ça a bien fait rire et on est allé voir de quoi il en retournait exactement.

Je me dois de reconnaître que ces animations exigent de la part de la personne qui s'y lance, beaucoup d'énergie, de temps et de patience. Ainsi, dans bien des cas, le personnel enseignant pourra percevoir cette animation comme une offre de suppléance de la part de la personne en charge de la bibliothèque. Le professeur amènera ses élèves puis s'esquivera en douce, ou bien en profitera pour lire son journal ou se livrer à des activités personnelles. Les suppléants y verront une aubaine. Le risque sera alors que les élèves percevant le non intérêt de l'adulte qui les accompagne pour le thème de l'animation, n'y porteront pas davantage attention. Il faudra donc parfois faire la police et il y aura d'inévitables frictions.

D'après mes quelques expériences, je crois qu'il est prudent de se rappeler que la personne en charge d'une bibliothèque n'a pas à se transformer en M.C. pour appâter la clientèle. Une bibliothèque doit garder son caractère de lieu où l'on va spontanément D'ABORD consulter des livres et ce, sans la nécessité d'une mise en scène accrocheuse. Les bibliothèques traditionnelles, celles des collèges privés, des internats, ne se munissent pas en sus d'un(e) bibliothécaire, d'une personne animatrice et l'évaluation du rôle de la bibliothèque ne se fait pas en fonction de l'ambiance turbine-à-grande-cadence qui se dégage du lieu.

Quand un professeur me vante les mérites de l'animation de la bibliothèque de son quartier où à chaque samedi avant-midi elle conduit ses enfants, je n'ai pas besoin de la questionner longtemps pour découvrir que ladite bibliothèque est surtout perçue comme une

garderie sécuritaire où ses enfants ont accès à des vidéos, à des jeux et AUSSI à des livres. Mais, lisent-ils beaucoup? avec plaisir? Eh bien, ce sont surtout les vidéos, les marionnettes, y retrouver leurs amis qui les enchantent. Donc, une garderie dans un centre d'achats ferait tout aussi bien. Oui mais, l'étiquette BIBLIOTHEQUE ajoute le petit-je-ne-sais-quoi qui fait la différence... Ah bon!

Mais ce sont là des constats bien personnels. Chacun(e) d'entre nous, à son lieu de travail respectif, avec la connaissance des besoins propres à sa clientèle scolaire peut évaluer ce qu'il peut et est en mesure d'offrir dans les limites de ses responsabilités.

Christophe Plante
Technicien en documentation
École Joseph Charbonneau

*Le Bof militant, organe
d'information de
l'A.P.P.A.*



*Collaborateurs: Denise Longtin,
Carole Michaud, Christophe Plante,
Pierre Tremblay.*

*Photocomposition: L'au' journal,
Éditions du Renouveau Québécois*

Impression: Guy Roy